

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

1. Le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) a obtenu un don, de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), d'un montant de 1,961 millions d'Euros, pour financer le Projet d'Appui Institutionnel pour le développement du secteur de l'eau. Le Projet sera cofinancé par le Gouvernement de la RCA à raison de 0,138 million d'Euros. La passation des marchés financés par le FAE sera régie par les procédures et les critères de provenance définis par le Groupe de la Banque Africaine de Développement.

2. L'objectif global du projet est de créer un environnement favorable aux investissements du secteur eau et assainissement à travers :

- (1) Le renforcement du cadre institutionnel ;
- (2) L'amélioration de la connaissance et la gestion de l'information sur l'eau ;
- (3) L'amélioration des conditions de financement du sous secteur AEPA.

Les objectifs spécifiques visés par les trois études sont :

- (1) La proposition de nouveaux cadres institutionnel, juridique et organique appropriés pour le développement du secteur ;
- (2) La proposition d'une structure requise nécessaire pour le renforcement et la réhabilitation des réseaux des mesures et de collecte des données sur le secteur, pour la mise en place d'un système d'information et la création d'un centre de documentation sur l'eau ;
- (3) La proposition d'un programme d'investissement du secteur AEPA et une stratégie de financement approprié.

3. Le Projet comprend les composantes suivantes :

- (A) le renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement;
- (B) l'Amélioration de la connaissance et de la gestion de l'information sur l'eau ;
- (C) l'Amélioration des conditions de financement de développement de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement ;
- (D) la gestion du Projet.

4. Les travaux, biens et services nécessaires à l'exécution du projet seront acquis tel que stipulé ci-après :

Travaux

4.1 Les travaux de réalisation des nouveaux piézomètres feront l'objet d'un appel d'offres national.

Biens

4.2 Les équipements et matériels de mesures hydrologiques, pluviométriques et piézométriques, seront acquis selon la procédure de consultation des fournisseurs.

4.3 Les équipements informatiques, bureautiques et logiciels, seront acquis par appel d'offres national.

4.4 L'acquisition de 15 vélos pour les observateurs des stations se fera par la procédure de consultations des fournisseurs.

Services de consultants

4.5 Le recrutement du bureau d'études ou des consultants pour la réalisation des études se fera par consultation sur la base de liste restreinte, selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût.

4.6 Les consultants individuels (Coordonateur du projet, l'expert comptable et l'assistant administratif) seront recrutés selon la procédure de sélection sur liste restreinte conformément aux règles et procédures de la Banque en la matière.

Autres acquisitions

4.7 Les acquisitions relatives aux frais de fonctionnement divers tel que fournitures de bureau, internet, entretien des équipements, etc., se feront par consultations de fournisseurs.

5. La zone d'intervention du projet concerne l'ensemble du territoire national du pays qui s'étend sur une superficie de 630 000Km² et 16 régions administratives.

6. Les marchés financés par le don seront passés conformément aux procédures spécifiées dans les *Règles de Procédure pour l'Acquisition de Biens et Travaux*, [Edition mai 2008], et seuls les fournisseurs/entrepreneurs répondant aux critères de provenance définis dans les Règles de procédures sont admis à soumissionner. Les consultants seront sélectionnés conformément aux *Règles de Procédure pour l'Utilisation des Consultants*, [Edition mai 2008]. Les dossiers d'appel d'offres devraient être disponibles à partir du mois de février 2010.

7. Les soumissionnaires intéressés et satisfaisant aux critères d'éligibilité peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention auprès de l'organe d'exécution du projet, à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Hydraulique
B.P. 26 – Bangui- République Centrafricaine
Tél: (236) 21 61 60 76/ 75 05 78 45 / 70 98 71 61
Fax: (236) 21 61 60 73
Email : dgh.mmeh@yahoo.fr
Website : www.mmeh-rca.com